

Initiatives ministérielles

Dans les pays qui y sont le mieux parvenus, on s'aperçoit que les travailleurs peuvent avoir leur mot à dire dans la gestion de l'entreprise. C'est pourquoi je crois que l'initiative en question sera tout à fait constructive.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, je trouve qu'il y a quelque chose de très troublant dans l'échange qui vient d'avoir lieu entre le député et le député libéral à la suite de son discours.

Selon moi, le discours que nous avons entendu tout à l'heure n'a pu être écrit que par un attaché de presse de la Société canadienne des postes. Je ne peux croire que ces députés des deux côtés de la Chambre puissent considérer que la relation paternaliste entre la direction et les employés qu'a décrite le député dans son discours, est propre à stimuler la productivité.

Si le gouvernement n'a pas tiré les leçons de l'Alcan, de Chrysler, de Ford et d'un certain nombre d'autres industries productives au Canada, à savoir que la direction et les travailleurs doivent être des partenaires sociaux dont l'objectif commun est le service à la clientèle, alors il ne comprend absolument rien. Je me dois de lui souligner que le fait de donner aux employés 10 p. 100 des actions sans droit de vote n'améliorera en rien la productivité et les relations de travail.

Il est ridicule et absurde de croire que les travailleurs sont stupides au point de penser que le fait de détenir 10 p. 100 des actions sans droit de vote va leur permettre d'exercer une véritable influence sur la gestion de l'entreprise.

Je n'arrive pas à comprendre comment le député et son collègue d'en face peuvent croire que cela va permettre de surmonter la méfiance qui existe aux postes depuis des années, comme le montre bien le fait que la direction de la société a déclaré qu'elle avait fait une offre salariale mais l'avait retirée lorsqu'il a été question d'arbitrage. S'imaginer-t-on qu'une pareille aumône va faciliter les relations de travail à la Société canadienne des postes? On se trompe. Il faut, selon moi, procéder à une réforme qui tienne compte du fait que les employés et la direction ont une responsabilité commune, celle de servir la population canadienne. Le Syndicat des postiers du Canada est prêt à le faire. C'est à la direction de la société, au gouvernement et à nos vis-à-vis de se réveiller et de comprendre ce qu'on entend par de bonnes relations de travail.

M. Mills: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, parce que, lorsque nous avons débattu cette ques-

tion hier soir, pas un seul député néo-démocrate n'était à la Chambre pour m'entendre dire dans mon discours que je m'oppose au projet de loi. Le député ne tient absolument pas compte du contexte.

Mme le vice-président: C'est vendredi matin et le temps est très beau, n'est-ce pas?

M. O'Kurley: Madame la Présidente, à propos des observations du député concernant les relations de travail, il importe que les députés et tous les Canadiens reconnaissent qu'on n'y parvient pas par l'ancienne méthode de confrontation. On n'arrive pas à fournir un service efficace à la population en suivant la méthode que privilégie le NPD, soit la confrontation entre les employés et la direction.

Quand on regarde les économies les plus solides au monde, celles du Japon et de l'Allemagne par exemple, on constate notamment qu'elles appliquent la méthode de collaboration entre les employés et la direction. Cette initiative du gouvernement canadien est un premier pas vers cette indispensable collaboration.

Bien souvent, les employés sont décidés à faire la grève et cherchent la confrontation. Ils consacrent des millions de dollars à leur fonds de grève. Les néo-démocrates qui prennent souvent fait et cause pour les travailleurs, dont ils suivent d'ailleurs les ordres, devraient encourager les organismes syndicaux à investir dans l'achat d'actions de sociétés plutôt que dans leur fonds de grève. Il faut aussi admettre que le pouvoir entraîne la responsabilité. L'achat d'actions dans une société est une façon d'assumer la responsabilité dont la direction se charge toujours.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je dois dire que ce n'est guère avec enthousiasme que je prends part à ce débat. Je suis cependant heureux de le faire à présent que j'ai écouté mon collègue du Parti conservateur, selon lequel il faut, pour de bonnes relations patronales-syndicales, tenir un palmarès des employés qui ont bien travaillé pendant la semaine. Cela devrait soi-disant réjouir les employés et stimuler leur productivité.

J'ai beaucoup entendu parler des relations patronales-syndicales. J'ai entendu nombre de suggestions quant aux moyens d'accroître la productivité et d'encourager la participation des employés. Mais jamais, je n'ai entendu de telles recommandations: à savoir qu'il fallait refuser de signer une convention collective avec les employés.